FRC 2.14592

14592

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 1176

COMPTE RENDU

Par JEAN-JOSEPH-VICTOR GENISSIEU,

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE,

De l'emploi des ſommes qu'il a perçues pour frais de ſa miſſion dans les départemens de l'Orne et de la Sarthe.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LE décret qui m'a revêtu de pouvoirs eſt du 18 vendémiaire, l'an 3 de la République, mon paſſe-port du 21; j'ai été de retour à Paris le 26 nivôſe ſuivant.

Ma miſſion a offert des travaux & des embarras très-conſidérables. Les brigandages des Chouans, la pénurie des ſubſiſtances, la difficulté de faire exécuter les réquiſitions, l'augmentation effrayante du prix des denrées, les plaintes des militaires, celles d'une foule de fonctionnaires publics qui, dans la campagne, étoient expoſés à être maſſacrés, & propoſoient leurs démiſſions ou abandonnoient leurs fonctions; toutes ces choſes exigeoient à chaque inſtant des meſures urgentes.

J'ai été obligé d'avoir trois ſecrétaires, &, par intervalle, des copiſtes.

Sur quinze diſtricts j'en ai viſité douze, au cœur du rigoureux hiver.

Dans ce nombre de douze se trouvent tous ceux qui étoient affligés des pillages & meurtres des Chouans, tels que Domfront, au département de l'Orne; Frenay, Sillé, Sablé, la Flèche & le Mans, au département de la Sarthe.

La brièveté du temps ne m'a pas permis d'aller dans les trois autres, où j'ai fait prendre des renseignemens.

J'ai formé & renouvelé en entier quinze comités révolutionnaires;

Épuré & réorganisé les autorités constituées, séantes dans treize chefs-lieux de district, & rempli les places vacantes dans les deux autres;

Fait épurer & réorganiser toutes les municipalités composant les cantons, sauf quelques-uns, où les brigandages empêchoient les courses des commissaires.

J'ai pris diverses mesures concernant les jeunes gens de première réquisition;

Concernant les abus dans les réquisitions des voitures;

Concernant les subsistances;

Sur des négligences & abus dans la répartition des secours aux défenseurs de la patrie ou à leurs parens.

J'ai réparé des détentions injustes & arbitraires.

J'ai fait arrêter des voleurs & dilapidateurs.

J'ai épuré les sociétés populaires de deux chefs-lieux de département;

Au Mans, réorganisé la garde nationale;

Passé en revue quelques corps militaires;

Dénoncé des abus & négligences;

Pris des mesures pour lever une garde territoriale, soldée dans les districts du département de la Sarthe;

Entretenu une correspondance très-active avec les deux députations & les divers comités;

Enfin, expédié une foule de pétitions particulières.

Les quinze registres que j'ai tenus relativement à autant de districts, & où j'ai fait transcrire mes arrêtés & ma correspondance, offrent cinq cent vingt pages

CHICAGO

d'écriture sur grand papier ; & comme presque tout avoit été minuté, comme il y a souvent deux ou trois expéditions outre de nombreuses copies de pièces, je puis attester que moi & mes collaborateurs avons fait environ deux mille cinq cents pages d'écriture : tout cela n'a pu s'opérer qu'en voyageant ou travaillant presque sans relâche de jour & de nuit, & en faisant les dépenses indispensables qui, dans les contrées infestées de scélérats, étoient nécessairement plus grandes que dans les départemens tranquilles.

Tant de travaux divers, dira-t-on, supposent de la précipitation & des fautes ; cela se peut : mais j'observe qu'aucune plainte n'a frappé les oreilles de la Convention pendant ma mission, ni depuis près d'un mois que je suis de retour.

RECETTE.

Sur mandat des inspecteurs de la salle, j'ai pris, en partant, à la trésorerie nationale, en assignats, quatre mille livres, ci	4,000 l.
Chez le receveur du district de la Flèche, sur mon ordonnance acquittée.	4,000
Pareille somme, encore sur mon ordonnance, chez le payeur général du département de l'Orne, à Alençon.	4,000
Total de recette	12,000 l.
Ma dépense est de	10,156 l. 15 s. 6 d.
J'ai rendu, à la salle des inspecteurs, suivant la quittance ci-après transcrite.	1,843 4 6
C'est la balance de	12,000 l. 0 ●

ÉCLAIRCISSEMENS.

Il réſulte de la quittance du 20 pluviôſe, ci-après tranſcrite, ſigné *Petitviennet*, qu'en remettant mon compte j'ai dépoſé à l'appui quarante-trois pièces, depuis n°. 1 juſqu'à 6 incluſivement, & depuis n°. 6 *bis* juſqu'à quarante-deux incluſivement.

Ces pièces contiennent le détail de la dépenſe, article par article, & juſqu'aux plus petites valeurs. Il eût été faſtidieux & inutilement diſpendieux de les imprimer; chacun pourra les voir au comité des inſpecteurs : tout eſt juſtifié par les pièces, ou par mon compte dépoſé.

Je me bornerai ici à déſigner & réunir, par nature ou eſpèce de dépenſes, quelques-uns des objets qui ſont confondus dans les états tenus jour par jour.

Ainſi, dans la ſomme de dépenſe ci-deſſus, de 10,156 liv. 13 ſ. 6 den., ſe trouve :

Celle de 1,756 liv. 17 ſ. pour frais de poſte ou pour les étrennes aux conducteurs des chariois militaires, qu'on a employés autant qu'on a pu pour éviter les frais de poſte; les réparations à la berline, les chargemens & déchargemens, ci . . . . . 1,755 l. 17 ſ.

Celle de quatre-vingts livres dix ſous pour petits ſecours pris ſur le portefeuille de la miſſion, ci 80 10

Celle de quatre cents livres à un courier extraordinaire, envoyé aux comités de ſalut public & de ſûreté générale, ci 400

Celle de 150 liv. payée au citoyen Poitevin, envoyé à Sablé pour y prendre des renſeignemens; ce qui m'a

de cette part . . . . . 2,237 l. 7 ſ.

ci-contre . . . . . 2,237 l. 7 s.

diſpenſé, lorſque j'y ſuis allé moi-même, d'un ſéjour auſſi long que celui que j'aurois fait, ci 150

Celle de 126 liv. payée au citoyen Savardan, envoyé à Mont ſur-Loir, pour même objet que le précédent, ci. 126

Celle de 1,390 liv. payée à trois ſecrétaires ou à un copiſte, outre nourriture, ci. 1,390

Celle de 130 liv. payée au garçon de la commiſſion, & aux perſonnes qui ont fait la cuiſine pendant le premier ſéjour d'Alençon, ci. 130

Celle de 751 liv. 10 ſ. pour étrennes ou ſalaires aux concierges des maiſons ou la commiſſion étoit logée, aux filles ou garçons d'auberge dans le voyage, & autres menues dépenſes de même nature, ci. . . . . 751 10 ſ.

Et enfin, celle de 5,371 liv. 18 ſ. pour nourriture, tantôt en ménage momentanément à Alençon & enſuite à l'auberge tant à Alençon qu'ailleurs. A obſerver que je n'ai donné aucune fête, ni même aucun repas par invitation; mais, qu'outre la nourriture fournie aux perſonnes formant la commiſſion, ſavoir: à moi, à trois ſecrétaires, de temps à autre à des copiſtes, & aux perſonnes faiſant le ſervice de la commiſſion, j'ai cru devoir à la repréſentation nationale & au ſervice public,

de cette part . . . . . 4,784 l. 17 ſ.

ci-contre	4784 l. 17 s.
d'arrêter quelquefois à ma table des chefs militaires avec qui j'avois à concerter des mesures, & ceux des patriotes choisis par moi dans des assemblées publiques, pour me donner des renseignemens, & avec lesquels je prorogeois souvent mon travail pendant toute la nuit, ci.	5,371 l. 18 s.
Même total susdit.	10,156 l. 5 s.

Je n'ai fait aucune réquisition pour vin ni liqueurs.

A Alençon, j'ai fait prendre sur des bons, à la boucherie militaire, du beuf pour le pot-au-feu, du poids de quatre livres environ par jour; le pain d'étape a aussi été fourni à Alençon.

Au Mans, il a été pris chez l'étapier du pain de munition du poids d'environ quarante livres : environ autant à la Flèche.

Je n'ai point fait de taxes révolutionnaires.

Je n'ai pris, ni personne de ma compagnie, aucun cheval de selle ou de main dans les dépôts, & quand les convois militaires ont conduit ma voiture, tous les chevaux ont été ramenés par les conducteurs dans le dépôt.

Je n'ai reçu d'autre don patriotique que celui des communes du canton de Carouge, au district d'Alençon, montant à 1,681 liv. 15 s, que j'ai déposés sur le bureau de la Convention, & dont le commis Ducroisi m'a donné reçu.

J'ai ordonnancé quelques frais d'impression de mes arrêtés ou proclamations pour payer les imprimeurs.

J'ai ordonnancé aussi quelques petits secours provisoires & les dépenses des commissaires pour l'organisation des municipalités; mais comme ces objets n'ont rien de com-

mun avec mes dépenſes, je me borne à dire que j'ai envoyé copie de mes arrêtés aux comités des finances, des ſecours, & à la tréſorerie nationale, pour faire faire les imputations ou retenues, ou leur faire connoître tout ce que j'ai fait.

CONVENTION NATIONALE.

Bureau des mandats.

Je ſouſſigné, ſecrétaire-commis de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des repréſentans du peuple, membres du comité des inſpecteurs du palais national, du citoyen Geniſſieu, repréſentant du peuple près les départemens de l'Orne & de la Sarthe, la ſomme de 1,843 liv. 4 ſ., reſtant de celle priſe pour les frais de cette miſſion, ainſi qu'il eſt détaillé dans le compte dépoſé cejourd'hui, au bureau des mandats, *avec les pièces juſtificatives y énonces*, depuis & compris le n°. 1 juſqu'au n°. 6, & depuis le n°. 6 *bis* juſqu'au n°. 42 incluſivement.

Paris, le 20 pluviôſe, l'an 3 de la République une & indiviſible.

Signe, PETIT VIENNET.

Paris, le 28 nivôse, an 3 de la République française une et indivisible.

Il a été remis à la direction des voitures & ſelleries de la République, confiée à la ſurveillance du citoyen Trouville, & en préſence du citoyen Fauvelle, ſellier, chef des ateliers de ladite direction, par le citoyen Geniſſieu, repréſentant du peuple, une voiture qui lui a été livrée le 22 vendémiaire dernier,

SAVOIR :

(Numérotée 127) Une berline à ressorts en E & à cric, fond brique, le corps doré, doublé en velours de soie verte, le train vert, les ferrures dorées, un filet, une volée, une cheville de timon, une clef de roue.

Fait à Paris, les jour, mois & an que dessus ; & a ledit citoyen Genissieu signé : ainsi *signé*, GENISSIEU, FAUVELLE & TROUVILLE

Pour copie conforme à l'original resté en mes mains.

Signé, TROUVILLE, GENISSIEU.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.